

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 2**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 25 Mars 2016**

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 Mars 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**ATTRACTIVITE ET RAYONNEMENT**

**RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI**

---

**OBJET**

Budget Primitif 2016 - Aménagement du Territoire

---

**Direction Générale Adjointe de l'Economie et du Développement  
Direction de l'Economie de l'Aménagement et de la Recherche  
1 22 91**

La politique publique d'**Aménagement du Territoire** conduite par le Conseil Départemental contribue au développement des Bouches-du-Rhône et s'articule autour de trois objectifs :

- Conforter le rôle de place d'échanges du territoire ;
- Renforcer l'attractivité et le rayonnement des Bouches-du-Rhône ;
- Concevoir et impulser un aménagement équilibré du territoire.

L'intervention du Département s'appuie d'une part, sur différents partenariats pour la réalisation d'opérations et d'équipements structurants et d'autre part, sur une participation active à l'élaboration des documents locaux d'urbanisme et de planification.

## LES ORIENTATIONS 2016

En 2016, le Conseil Départemental poursuivra son partenariat avec le **Grand Port Maritime de Marseille**, pour accélérer le développement des trafics maritimes et des activités industrielles sur les bassins Est et Ouest. Des crédits de paiement à hauteur de 3 440 000 € ont été mis en place pour participer notamment au financement de l'élargissement de la passe Nord à Marseille, de l'amélioration des accès ferroviaires et du projet de transition énergétique PIICTO.

Pour favoriser le report modal des marchandises vers le fleuve, 200 000 € ont été prévus pour contribuer à l'achat d'équipement de manutention pour le **Port fluvial d'Arles**.

Le Département contribuera au financement d'un nouveau programme d'actions sur l'opération **Euroméditerranée**. Des crédits de paiements à hauteur de 3,5 M€ ont été prévus dans cet objectif, permettant notamment la poursuite des projets sur les ZAC Cité de la Méditerranée, Joliette et Saint-Charles, ainsi que sur l'extension du périmètre.

En 2016, les modalités d'association du Département au développement de **l'Europôle de l'Arbois** devraient être revues, en lien avec la mise en œuvre de la réforme territoriale. Néanmoins, le Conseil Départemental, principal partenaire du syndicat mixte, a prévu au budget 2016, 1 420 000 € au titre de sa contribution 2016 au budget de fonctionnement de syndicat et 1 800 000 € pour les investissements sur le domaine du Petit Arbois et sur la ZAC de la Gare.

La reconversion du site des **chantiers navals de La Ciotat** se poursuit avec la SEMIDEP. Des importants investissements ont été réalisés pour positionner le site sur le secteur de la réparation et de la maintenance des navires de haute plaisance. Pour la réhabilitation de la Grande Forme, un crédit de paiement de 1,7 M€ a été prévu au budget 2016.

Le Conseil Départemental participe activement aux études du projet de **Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur** incluant notamment la **gare souterraine de Marseille Saint-Charles**. Cet équipement majeur est un rouage essentiel pour répondre aux besoins de mobilité dans l'aire métropolitaine marseillaise. En 2016, une concertation publique devrait être engagée sur ce projet ferroviaire majeur et sur l'aménagement du pôle multimodal de Marseille Saint-Charles. La contribution financière 2016 du Département à ces études est prévue à hauteur de 769 000 €.

La politique publique d'aménagement du territoire comprend également **l'information géographique**. La connaissance fine et à jour du territoire est capitale pour tous les acteurs de l'aménagement. Le Conseil Départemental, promoteur du jeu collectif, participe à la mutualisation et au partage des données en partenariat avec le Centre Régional d'Information Géographie et les collectivités territoriales (Région et départements de PACA). Les actions d'information géographique mobilisent en 2016, 36 000 € en fonctionnement et 37 000 € en investissement.

Enfin, la politique publique d'aménagement du territoire se décline, au quotidien, dans la participation active du Conseil Départemental à l'élaboration des **documents locaux d'urbanisme** (SCOT et PLU) et de planification avec notamment les schémas régionaux d'aménagement du territoire. En outre, la collectivité est représentée à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial.

## CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous propose d'approuver les orientations de la politique départementale d'Aménagement du Territoire et de donner délégation à la Commission Permanente pour sa mise en œuvre.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL